

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020605 – AMR 23/103/02

Action complémentaire sur l'AU 221/01 (AMR 23/085/01 du 5 septembre 2001) et suivantes (AMR 23/111/01 du 2 novembre 2001 et AMR 23/027/02 du 25 février 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

### COLOMBIE Défenseurs des droits humains :

**Pablo Javier Arenales (h)**

**José Guillermo Larios (h)**

**Yaneth Rubio Rodríguez (f)**

**Diana Marcela Gallego (f) et ses proches**

**Diana Garcia (f)**

**les autres membres de la *Corporación para la Defensa y Promoción de los Derechos Humanos* (REINICIAR, Corporation pour la défense et la promotion des droits humains)**

**Francisco Campo (h)**

**les autres membres de l'organisation non gouvernementale *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) à Barrancabermeja, dans le département de Santander**

#### Nouveau nom :

**Miguel Cifuentes (h), dirigeant de l'*Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra), dans le département de Santander, région du Magdalena Medio**

---

Londres, le 10 septembre 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Pablo Javier Arenales et de Miguel Cifuentes, ainsi que par celle d'autres défenseurs des droits humains et militants politiques dans le département de Santander. En effet, selon des sources dignes de foi, des paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée ont annoncé leur intention de tuer les deux hommes d'ici à un mois.

D'après les informations recueillies, des membres de l'organisation non gouvernementale *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) ont appris de source sûre que le groupe paramilitaire *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) allié à l'armée prévoyait d'assassiner Pablo Javier Arenales, membre dirigeant du CREDHOS, et Miguel Cifuentes, l'un des dirigeants de l'*Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra) et également membre du CREDHOS.

Une personne ayant des contacts avec le groupe paramilitaire a révélé à des membres du CREDHOS que les paramilitaires envisageaient de tuer Pablo Javier Arenales et Miguel Cifuentes avant la fin du mois de septembre. Les membres du CREDHOS auraient également appris que les paramilitaires avaient voulu assassiner Pablo Javier Arenales vers la mi-août, mais qu'ils en avaient été empêchés grâce à la protection fournie par les Brigades de Paix Internationales.

Il semblerait que les agressions commises par les AUC aient pour objet le démantèlement de ce qu'elles considèrent être des « organisations appartenant à la guérilla », comme le CREDHOS. Depuis la fin de l'an 2000, les AUC maintiennent une présence importante à Barrancabermeja. Elles accusent souvent le CREDHOS, les autres défenseurs des droits humains, les syndicalistes et les membres d'organisations populaires de cette ville d'être des collaborateurs de la guérilla. Ces accusations ont fréquemment été suivies d'importantes atteintes aux droits humains. Devant la gravité de ces menaces et de ces atteintes, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a exhorté le gouvernement colombien à prendre des mesures spéciales pour assurer la protection de tous les membres du CREDHOS. Depuis que les AUC ont accru leur présence dans la région, sept organisations de défense des droits humains et sociaux ont dû fermer leurs portes et certains défenseurs ont été contraints de quitter la région.

Pour l'heure, Amnesty International ne dispose d'aucune nouvelle information sur les autres défenseurs des droits humains dont l'identité est mentionnée plus haut.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Pablo Javier Arenales et Miguel Cifuentes, des autres membres du *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) et de l'*Asociación Campesina del Valle del Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra), ainsi que par la sécurité de tous les militants des droits humains, syndicalistes et membres d'organisations populaires présents dans le département de Santander, étant donné les menaces qui auraient été proférées contre eux par des paramilitaires ;
- appelez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par les personnes menacées pour garantir leur sécurité ;
- demandez instamment que des enquêtes exhaustives et impartiales soient menées sur ces menaces, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja et dans ses environs, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à déférer à la justice les membres des forces de sécurité soupçonnés de soutenir ces groupes ou de collaborer avec eux ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que les *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) maintiennent des effectifs nombreux à Barrancabermeja malgré la forte présence de l'armée dans cette ville, et demandez instamment que soient prises des mesures efficaces pour combattre et démanteler ces groupes paramilitaires, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies et aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República de Colombia  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Presidente de la República, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 566 2071 / 57 1 342 0592

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

**Vice-président de la République :**

Dr. Francisco Campos Calderón  
Vicepresidente de la República de Colombia  
Vicepresidencia  
Carrera 8A No. 5-57  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Vicepresidente Campos Calderón, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 334 1138

**Formule d'appel :** *Excelentísimo. Sr. Vicepresidente, / Monsieur le Vice-Président de la République,*

**Ministre de l'Intérieur et de la Justice :**

Dr. Fernando Londoño Hoyos  
Ministro del Interior y Justicia  
Ministerio del Interior y Justicia  
Palacio Echeverry  
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Ministro del Interior, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 599 8404 / + 57 1 566 4573

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Comité régional de défense des droits humains (organisation non gouvernementale) :**

Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS)  
AA 505, Barrancabermeja  
Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 22 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*